

Le télétravail

Mise à jour 15-01-2022



OBJECTIFS

- Identifier les modalités du télétravail comme nouveau dispositif ou compléter un dispositif existant
- Mettre en œuvre méthodiquement dans votre activité le télétravail de façon adaptée
- Intégrer l'évaluation des risques professionnels en santé, sécurité et conditions de travail

CONDITIONS D'ACCES

Public visé

Membres des services RH, managers, élus CSE, préventeurs

Handicap

Nous étudions les adaptations de prestation et modalités de déroulement des formations.
Nous contacter en cas de situation d'handicap

Modalités d'inscription

Le candidat doit faire parvenir au secrétariat un dossier d'inscription complet : devis + convention signés + règlement

Délai d'inscription : 1 semaine à un mois selon financeur

Prérequis

Expérience de télétravail en entreprise

DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

- Supports utilisés en formation

MODALITES DE FORMATION

Moyens pédagogiques

Formation en présentiel

- Durée : 7 heures

Intervenant

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (liste Direccte)

Coût de la formation

- Intra entreprise : 1600€ H.T./groupe 6 personnes
- Interentreprises : 400€ H.T./personne

Lieu de la formation

- Intra entreprise : lieu proposé par l'entreprise
- Interentreprises : location salle
- Particulier : location salle

Contact

- Téléphone : 04 26 83 31 91
- contact@jurisk-rh.com

PROGRAMME

Identifier les notions

- Télétravail /travail à distance
- Crise sanitaire/situations occasionnelles/télétravail durable
- Du poste aux tâches « télétravaillables »

Etape de mise en place

- Co-construire l'analyse du besoin
- Les modalités (assurance, sécurité, frais...)
- Accord ou charte
- Contrat de travail

Impact à terme en matière d'évaluation des risques

- Compétences numériques, autonomie...
- Le collectif de travail

MODALITES D'EVALUATION

Situation d'évaluation

Exercices cas pratiques

Questionnaire écrit et échange oral

Document de validation

Remise d'une attestation de fin de formation